



## **Contrôle Assainissement sur la Commune**

***A partir du 9 février 2022, le Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes de Conches viendra contrôler vos installations d'assainissement.***

*Le but du contrôle de bon fonctionnement est de :*

- Vérifier les modifications intervenues depuis le précédent contrôle effectué,*
- Repérer l'accessibilité, les défauts d'entretien et d'usure éventuels,*
- Constater le fonctionnement de l'installation et l'améliorer si nécessaire*
- Vous orienter vers la procédure à suivre pour une remise aux normes si besoin.*

***Ce contrôle ne fera plus l'objet d'une facture à l'acte mais d'une redevance annuelle commune à tous les usagers. Le coût du contrôle est intégré à votre facture d'eau Véolia, son montant a été fixé à 18€/an.***

***En vous remerciant par avance  
Cordialement***

**Le Maire**

